

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités. Il permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la commune, en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

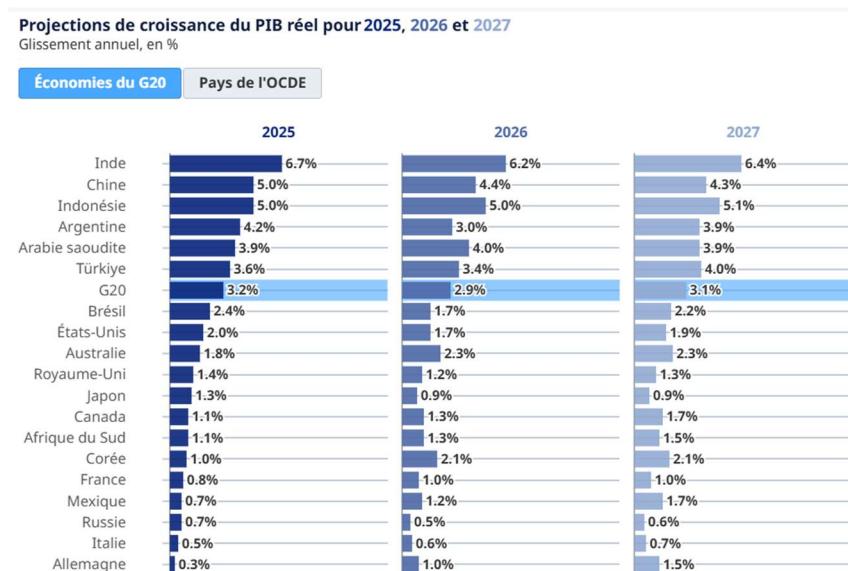
Il doit également permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires préalablement aux priorités qui seront affectées au budget primitif voire au-delà pour certains programmes pluri annuels.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Il doit ensuite être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le Débat d'orientations Budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du Budget pour la maquette M57.

CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

L'environnement international de 2026 est marqué par une croissance mondiale modérée, par une désinflation progressive après les chocs énergétiques et géopolitiques des années 2022 et 2023, mais aussi par une incertitude géopolitique qui demeure élevée.

Ces éléments façonnent un cadre économique moins porteur, auquel les finances publiques doivent s'adapter.



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3,2 % en 2025 à 2,9 % en 2026, avant de se redresser légèrement à 3,1 % en 2027.

La croissance devrait repartir à la hausse au S2 2026, à mesure que l'impact des droits de douane s'estompera, que les conditions financières s'amélioreront et que la baisse de l'inflation soutiendra la demande, sachant que les économies asiatiques émergentes resteront les principaux moteurs de la croissance mondiale.

Les marchés financiers sont marqués par une détente graduelle des taux d'intérêt à partir de 2025, facilitant le financement des Etats et des collectivités, mais la volatilité reste élevée du fait des tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen Orient) et des risques inflationnistes liés aux droits de douane

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

Prévisions

| | Croissance du PIB (%) | | | Inflation (%) | | |
|-----------|-----------------------|------|------|---------------|------|------|
| | 2024 | 2025 | 2026 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Zone Euro | 0,8 | 1,3 | 1,2 | 2,4 | 2,1 | 1,7 |
| Allemagne | -0,5 | 0,3 | 1,3 | 2,5 | 2,2 | 2,3 |
| France | 1,1 | 0,9 | 1,0 | 2,3 | 1,0 | 1,3 |
| Italie | 0,5 | 0,5 | 1,0 | 1,1 | 1,7 | 1,3 |
| Espagne | 3,5 | 2,9 | 2,1 | 2,9 | 2,6 | 1,7 |

Source: Natixis CIB

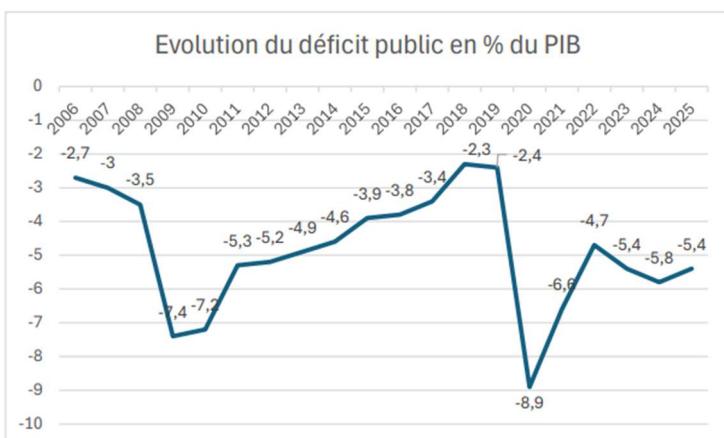
L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de flétrir l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

CONTEXTE NATIONAL

Selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0,8 % en 2025, avant de remonter à 1 % en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation des ménages et d'investissement des entreprises, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène au 3^{ème} trimestre.

L'inflation (IPCH) devrait s'établir à 1,0 % en 2025 après 2,3 % en 2024. L'inflation française est l'une des plus faibles de la zone euro (après Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité début 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026 (+1,3%), du fait de la baisse des prix du pétrole et du gaz et de l'appréciation de l'euro, et de la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.



Le déficit budgétaire devrait passer de 5,8 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025. Les efforts de consolidation budgétaire devraient se poursuivre avec un objectif de 4,7% en 2026 pour atteindre 3% en 2029

Au niveau des collectivités :

Après plusieurs années de tensions (inflation élevée, revalorisation du point d'indice, hausse des coûts de l'énergie), les marges de manœuvre restent limitées pour 2026 en raison :

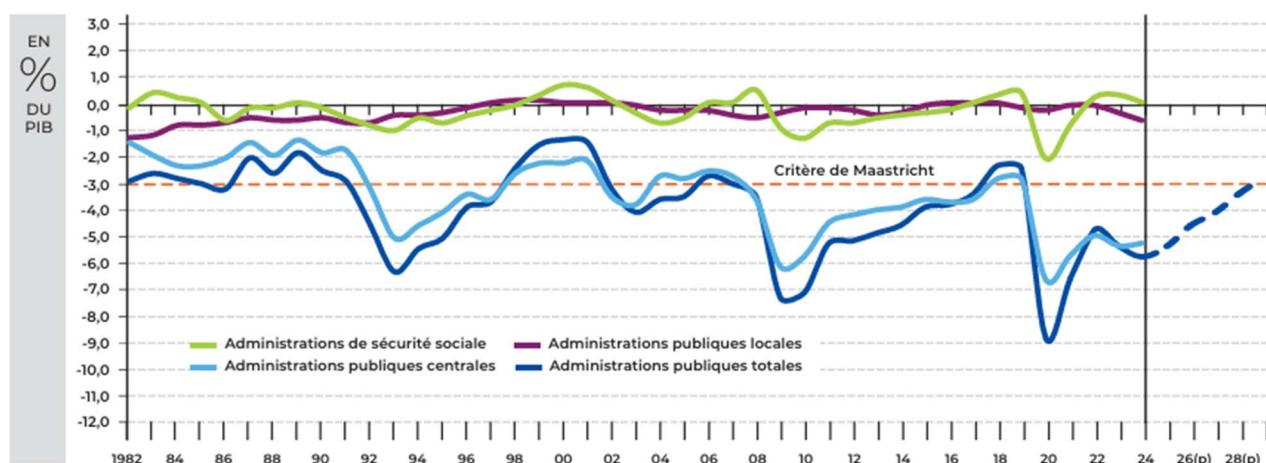
- d'un effet ciseau et d'une dynamique de dépenses plus rapide que celle des recettes ;
- d'un effet persistant des revalorisations salariales sur la masse salariale ;
- d'une incertitude sur les dotations de l'État, et notamment sur les mécanismes de péréquation ;

L'investissement (hors remboursement de la dette) a certes progressé de +6,5% en 2024, mais la dette locale a augmenté de +1,2% traduisant une tension croissante sur les marges de manœuvres des collectivités.

Il reste important de rappeler la faible part des administrations publiques locales dans ce déficit. La dette publique représente 110,6% du PIB (3 296 Md€ fin 2024), la dette locale n'en représente que 8,6 % (257 Md€), elle est stable depuis 30 ans et ne finance que de l'investissement (les collectivités assurent d'ailleurs près de 70 % des investissements publics civils).

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

LOI DE FINANCES 2026 : VOLET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans un contexte d'incertitudes économiques persistantes et de rigueur accrue des finances publiques.

Le projet de loi de finances 2026 est en cours d'examen, le rapport présenté ne dispose donc pas encore d'analyses précises et chiffrées des conséquences au niveau des collectivités et de notre commune en particulier. Certaines mesures pourraient par ailleurs être amendées ou supprimées.

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

La Loi de Finances 2025 a créé un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) de 1 milliard d'euros afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques. Il est prévu que 90% de la contribution soient récupérés par tiers sur les années 2026 à 2028 et que les 10% restants alimentent la péréquation.

Renouvellement prévu du dispositif en 2026 avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO2 :

Le montant passerait ainsi de 1 à 2 milliards d'euros, avec un versement de 80% sur 5 ans et 20% dédiés à la péréquation (FPIC, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

1 924 communes ont été sollicitées en 2025 pour un montant de 250M€ et en 2026 plus de 3 600 communes pourraient être assujetties au DILICO2 pour un montant de 720M€.

Les communes seraient contributrices selon un indice synthétique de ressources et de charges, avec un assujettissement si l'indice est supérieur à 100% de l'indice moyen. L'indice tenant compte pour 75% du potentiel financier moyen par habitant et pour 25% du revenu moyen par habitant.

Notre commune n'est pas concernée directement, et d'ailleurs l'intégration ou non du bloc communal dans le DILICO2 est actuellement toujours en discussion, mais la MEL et la Région, co-financeurs ou subventionnant certains projets verront leurs ressources de nouveau impactées.

Dispositions financières

Reconduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025 (27,3 Mds € pour le bloc communal), ce qui compte tenu de l'inflation correspond à une baisse en volume d'environ 300M€. La DGF favorise les dispositifs de péréquation (DSR + 150M€ et DSU +140M€), avec en contrepartie une baisse de la partie forfaitaire et donc une baisse attendue de la DGF en 2026 pour un certain nombre de communes.

Le PLF 2026 propose également de mieux accompagner les communes perdant les fractions «bourg-centre» et «cible» de la DSR en instaurant une garantie dégressive sur 2 ans, contre 1 an actuellement. La commune percevrait alors un montant de 75% de l'attribution auparavant perçue la première année de perte, puis de 50% la deuxième année.

Notre commune est sortie de la fraction cible de la DSR en 2025, perdant 50% soit 108k€ en 2025 et 217k€ en 2026. Pour rappel, cette fraction cible concerne les 10 000 communes rurales de moins de 10 000 habitants les moins favorisées. Notre commune était classée au rang 8 765 en 2024, puis au rang 10 259 en 2025, sans qu'il y ait eu un enrichissement de la commune, mais par le seul biais des aménagements de la formule avec notamment l'ajout d'une fraction de correction progressive à partir de 2022 et qui nous pénalise. Ajoutons à cela les engagements en faveur des communes nouvelles, lesquelles perçoivent depuis 2023 des attributions garanties de DSR cible alors qu'elles sont passées au-dessus du seuil de 10 000 habitants.

Le nouveau mécanisme de sortie, plus progressif, avait été évoqué lors de nos échanges en juillet 2025 avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales mais il ne sera applicable que pour les communes qui sortiront de la DSR cible à partir de 2026.

Regroupement dans un fonds unique de 3 dotations d'investissements (DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux ; DPV, dotation politique de la ville et DSIL, dotation de soutien à l'investissement local). L'attribution de ce fonds d'investissement pour les territoires (FIT) serait confiée au préfet du département. Ce fonds unique concerterait les collectivités rurales mais aussi les collectivités marquées par des difficultés urbaines et verrait son montant passer de 1,6 milliards d'euros en 2025 à 1,4 milliards en 2026. La DSIL avait déjà baissé de 145M€ entre 2024 et 2025. Le regroupement des fonds est encore en discussion, en revanche la baisse de la dotation devrait être maintenue, reste à savoir à quelle hauteur et sur quel(s) fonds.

Nouvelle baisse du fonds vert. Le PLF 2026 prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, passe de 1 milliard € en 2025 à 650 millions d'euros en 2026. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds. Ce fonds vise notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au

changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible au FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Elles étaient intégrées depuis 2016 afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier qui était de soutenir l'investissement local. Les coûts relatifs à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux ne seraient donc plus éligibles. Si la mesure était confirmée, au titre de 2025 pour notre commune (et donc pour le FCTVA à percevoir en 2026) la perte serait comprise entre 20k et 30k€.

Hausse de 3pts par an pendant 4 ans du taux de cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales).

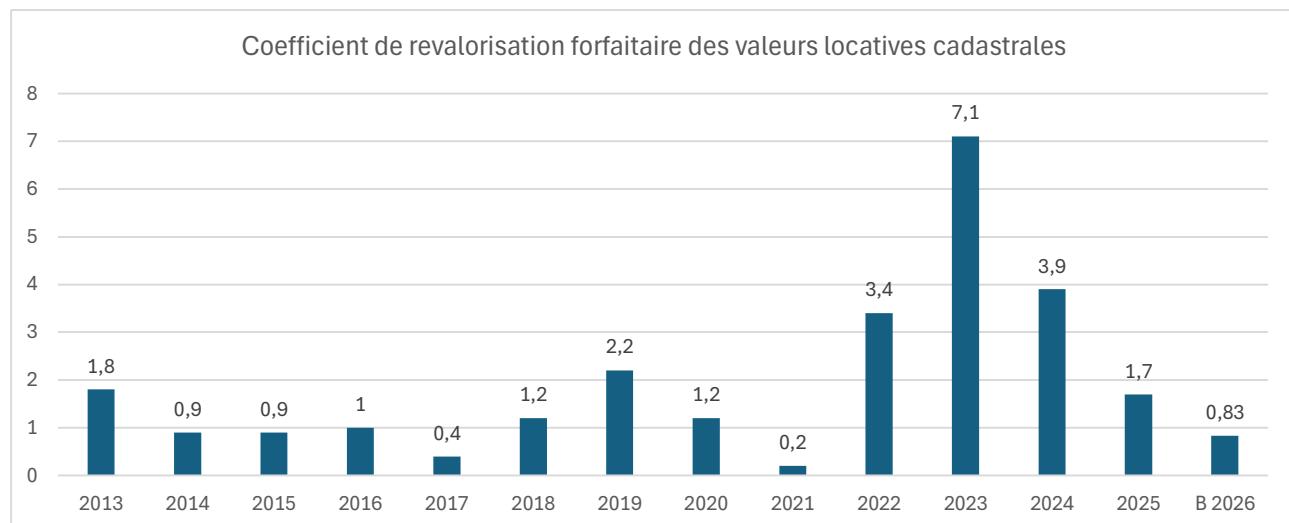
Le coût estimé pour notre commune est à effectif constant de +50k€ en 2025, mais comme ce coût est cumulatif, il sera de +100k€ en 2026, +150k€ en 2027 et +200k€ à partir de 2028.



Dispositions concernant la fiscalité :

L'évolution annuelle des valeurs locatives, est indexée depuis 2018 sur l'inflation, la réévaluation se faisant en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre année N-2 et novembre N-1.

La revalorisation des valeurs locatives s'établit à +0,8% en 2026 (vs +1,7% en 2025 et +3,9% en 2024), le taux plus faible s'expliquant par le ralentissement de l'inflation.



La révision des paramètres de calcul des locaux professionnels et d'habitation devait avoir lieu tous les 6 ans à compter de 2017. Cette révision est reportée depuis 2023, le PLF 2026 prévoit un nouveau report.

Suite à la Loi de Finances de 2021 qui a divisé par deux la valeur locative des locaux industriels, il y a eu compensation par l'Etat des locaux exonérés, avec une dotation dynamique qui augmentait en fonction de l'évolution des valeurs locatives. Cette compensation sera réduite de 20 à 25% en 2026 (la valeur du coefficient étant toujours en débat). Soit un impact pour notre commune de 15 à 20k€.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Grâce à sa capacité d'adaptation et à une gestion rigoureuse et prudente menée depuis de nombreuses années, notre commune maintient une situation financière saine, même si son épargne nette continue de diminuer d'année en année.

Recettes réelles de fonctionnement

| Recettes réelles de fonctionnement | 2023 | 2024 | 2025 estimé | Prev 2026 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Total | 6 203 565 | 6 262 115 | 6 389 646 | 6 304 710 |
| <i>dont recettes fiscales</i> | 3 913 991 | 3 970 615 | 4 042 628 | 4 083 054 |
| <i>dont dotations & subventions</i> | 1 523 089 | 1 478 963 | 1 467 951 | 1 359 422 |
| <i>dont produits des services</i> | 552 327 | 659 934 | 652 447 | 662 234 |
| <i>dont autres</i> | 214 158 | 152 603 | 226 620 | 200 000 |

Recettes fiscales :

Elles demeurent la composante principale des recettes de la commune (63%) et sont composées à près de 80% par les produits de fiscalité directe (taxe foncière, taxe d'habitation et mécanismes de compensation de l'Etat). Leur progression est liée à la revalorisation des bases locatives (+1,7% en 2025 et +0,8% attendu en 2026) et l'augmentation du nombre de logements.

Les autres recettes fiscales (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité et attributions de compensation MEL) devraient être stables en 2025 et sont reconduits au même niveau dans la prévision 2026.

Rappelons comme chaque année que l'attribution de compensation de taxe professionnelle versée par la MEL reste figée à 277 276 € car ne bénéficiant d'aucune revalorisation liée à l'inflation ou à l'évolution du paysage économique des communes, et ce depuis 2001. La dotation de solidarité communautaire (84 276€) est également figée depuis 2022.

Les taux d'imposition locaux sont restés inchangés depuis 15 ans :

- 41,33% sur le patrimoine bâti,
- 65.71% sur le patrimoine non bâti
- 26.31% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Malgré un contexte financier toujours plus contraint, nous faisons le choix de ne pas les augmenter en 2026, dans la continuité de la gestion rigoureuse que nous menons depuis de nombreuses années et qui nous permet de maintenir un équilibre sans recourir à une hausse des taux.

Les recettes fiscales devraient atteindre 4 083k€ en 2026, soit +1.0% vs 2025.

Dotations de l'Etat :

La baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, liée à la sortie de la fraction cible de la DSR (-108k€) devrait être neutralisée en 2025 grâce à :

- la compensation de l'Etat de la tarification sociale à 1€ au niveau des cantines scolaires (régularisation en 2025 des années 2024 & 2025 suite à un important retard de traitement de la part de l'Etat)
- une hausse de la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes (sur la taxe foncière des locaux industriels notamment)

En 2026, les prévisions tiennent compte de la sortie complète de la DSR cible, d'une baisse des compensations de l'Etat à hauteur de 20% compensée en partie par une prise en compte de la bonification Egalim au niveau des cantines scolaires.

A noter un produit en 2025 de 15K€ de fonds de compensation de la TVA lié aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisés en 2024, 20k€ sont attendus en 2026 si le PLF ne suspend pas cette mesure.

Produits des services :

Les produits des services sont stabilisés en 2025 et en 2026, principalement en lien avec l'augmentation de la fréquentation au niveau de la cantine scolaire comme des centres de loisirs.

Nous faisons le choix de continuer d'adapter les tarifs des prestations en fonction de l'évolution des coûts afin de préserver l'équilibre financier, en faisant supporter ces ajustements par les usagers plutôt que par l'ensemble de la collectivité.

Autres recettes :

Elles évoluent d'une année sur l'autre, et devraient augmenter en 2025 alors qu'elles avaient connu une baisse de -60k€ en 2024, les évolutions étant liées à des produits de type remboursement de charges de personnel (Sécurité Sociale et Prévoyance) ou aide FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) versés parfois avec d'importants décalages par rapport aux événements ou à des produits exceptionnels. Les prévisions pour 2026 tiennent compte de la poursuite des régularisations de remboursements CNP ainsi que de remboursement FIPHFP.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2026 devraient baisser de -1.3%, du fait essentiellement de la baisse des dotations de l'Etat.

Dépenses réelles de fonctionnement

| Dépenses réelles de fonctionnement | 2023 | 2024 | 2025 estimé | Prev 2026 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Total | 5 358 066 | 5 555 543 | 5 671 257 | 5 803 690 |
| dont charges à caractère général | 1 522 884 | 1 377 837 | 1 572 916 | 1 588 645 |
| dont dépenses de personnel | 3 218 500 | 3 550 012 | 3 439 144 | 3 553 784 |
| dont autres charges de gestion courante | 574 781 | 587 218 | 619 611 | 625 807 |
| dont charges financières | 30 512 | 40 474 | 39 586 | 35 454 |
| dont charges exceptionnelles | 11 389 | 3 | 0 | 0 |

Une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement (+2,0% en 2025 et +2,3% en 2026).

Baisse estimée des dépenses de personnel de -110k€ en 2025 vs 2024 et qui s'explique par :

- le changement d'affectation comptable des cotisations de prévoyance CNP (-80k en dépenses de personnel mais +80k en charges à caractère général)
- l'augmentation de 3 points du taux de cotisation pour la retraite des agents CNRACL avec une charge supplémentaire de près de 50k€
- la période de vacance sur certains postes entre les sorties et les entrées ainsi qu'une gestion toujours plus fine du suivi des contractuels

Les dépenses de personnel devraient augmenter en 2026 et atteindre 3 553K€ compte tenu :

- de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation pour la retraite des agents CNRACL
- des effets année pleine de recrutements et d'avancement de grades ou d'échelons

- de la participation obligatoire de l'employeur aux contrats complémentaire santé des agents pour un montant plancher légal de 15 € par mois et par agent disposant d'un contrat labellisé

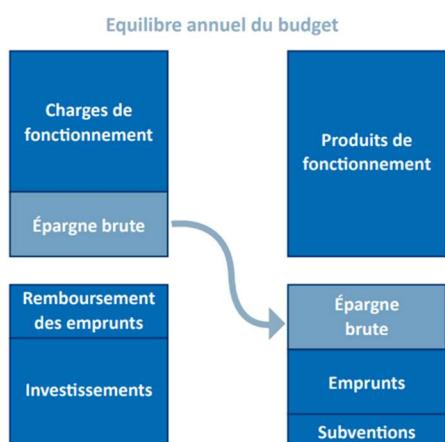
Les charges à caractère général devraient augmenter en 2025, du fait de la bascule des frais d'assurance CNP et de l'augmentation des frais d'entretien et de maintenance dans certains bâtiments municipaux et espaces verts.

Concernant les dépenses d'électricité, le nouveau marché pour la période 2025-2027 entérine une baisse du tarif de l'électricité des bâtiments et une hausse du tarif de l'éclairage public (historiquement très inférieur à celui des bâtiments, il connaît une hausse sur sa partie variable mais aussi sur les frais fixes d'acheminement, ajoutons à cela le passage du taux de TVA de 5,5% à 20% sur les frais fixes).

Le passage en 100% LED de l'éclairage public a permis de diviser par 2 la consommation entre 2020 et 2025 (150 MWH en 2025 vs 176 MWH en 2024 et 318 MWH en 2020) et permet donc de limiter l'impact des augmentations tarifaires et de stabiliser les dépenses globales d'électricité pour notre commune.

L'épargne

| Formation Epargne | 2023 | 2024 | 2025 estimé | Prev 2026 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 6 203 565 | 6 262 115 | 6 389 646 | 6 304 710 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 5 358 066 | 5 555 543 | 5 671 257 | 5 803 690 |
| Epargne Brute (capacité d'autofinancement) | 845 499 | 706 573 | 718 389 | 501 020 |
| <i>en taux sur recettes fonctionnement</i> | <i>13,6%</i> | <i>11,3%</i> | <i>11,2%</i> | <i>7,9%</i> |
| | | | | |
| Remboursement en capital de la dette | 138 199 | 151 865 | 196 575 | 200 435 |
| Epargne Nette | 707 300 | 554 708 | 521 814 | 300 585 |
| <i>en taux sur recettes fonctionnement</i> | <i>11,4%</i> | <i>8,9%</i> | <i>8,2%</i> | <i>4,8%</i> |



L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements.

C'est une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, subventions ...), doit permettre de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Notre capacité d'autofinancement stabilisée en 2025 poursuit sa baisse en 2026 du fait de la baisse des dotations dans un contexte de maîtrise des dépenses

6 prêts en cours, et une fin de remboursement de ces prêts en 2034. Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 967 024 €. La dette par habitant est de 140 € par habitant à comparer à la moyenne nationale de la strate qui est de 887 €.

Recettes et dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent l'épargne brute, le FCTVA et les subventions d'investissement.

Le FCTVA, perçu par la commune sur la base des factures de l'année N-1 s'élève à 201 022€ en 2025. Le taux de compensation de 16,404% a été maintenu pour 2026 suite à l'abandon des amendements visant à le réduire. Le montant au titre de 2026 sera calculé sur base de ce qui sera mandaté fin 2025, sans tenir compte des restes à réaliser.

La Ville continue de mobiliser des financements publics pour ses projets, auprès de la MEL essentiellement avec les fonds de concours :

- le fonds de concours transition énergétique et bas carbone (106 318€ notifiés, pour la toiture de la salle de tennis, l'ombrière de l'éventail et les audits énergétiques)
- le fonds de concours vidéo protection urbaine pour le remplacement de caméras (8 158€)

A noter une subvention accordée par la fédération de football pour le passage en LED de l'éclairage du stade (14 400€)

La rénovation du monument aux morts a fait l'objet d'une subvention MEL (12 539€) et Région (3 000€)

Enfin une subvention fonds vert pour la construction de logements a été accordée pour un montant total de 178 500€ (15% perçus en 2025, le solde phasé avec les constructions)

Les demandes de subvention relatives aux travaux de rénovation de l'Hôtel de ville sont en cours.

Au total entre 2020 et 2026, ce sont ainsi 2,1M€ de subventions qui ont été mobilisés.

En 2025, les dépenses d'investissement mandatées et restant à réaliser devraient s'élever à 1,5M€ avec notamment :

- Réfection et renforcement de la toiture des bâtiments tennis et football et pose de panneaux solaires pour une production en autoconsommation
- Aménagements au niveau de la Halte Nautique (aire de jeux, réfection des cheminements)
- Pose d'une ombrière avec panneaux solaires à l'Eventail
- Etudes et travaux de performance thermique et d'efficacité énergétique (Château, PMI, Ecoles, Sportival, Festival)
- Maîtrise œuvre rénovation de l'Hôtel de Ville
- Etude prospective sur le patrimoine scolaire

Les dépenses engagées et inscrites au PPI seront poursuivies en 2026 :

- Rénovation de l'Hôtel de ville
- Travaux de sécurisation sur la ferme de la Bergerie (report lié à la date d'acquisition définitive fixée au 15/12)
- Avant-projet de construction d'un nouvel équipement sportif
- Etude sur le patrimoine scolaire

Synthèse 2025 et Perspectives 2026

Depuis 2020, les collectivités locales ont réussi à traverser plusieurs crises (sanitaire, économique, énergétique et inflationniste) en combinant gestion prudente et adaptation rapide.

Leur modèle financier, bien que sous tension, a su s'adapter, permettant de maintenir les services publics, d'investir et de répondre à l'évolution des besoins des populations.

Le PLF 2026 accentue encore l'effet « ciseaux » auquel sont confrontées les collectivités par la baisse des ressources et l'augmentation des dépenses.

Le premier objectif demeure la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte toujours marqué par une inflation persistante et par une hausse structurelle des charges de personnel, notamment liée à l'évolution des cotisations CNRACL. Cela implique de renforcer notre vigilance : tout nouvel engagement doit être évalué et le cas échéant compensé par une optimisation des charges existantes ou par la mobilisation de ressources nouvelles.

Par ailleurs, la tendance persistante consistant à désigner les collectivités comme responsables du déficit public, alors même qu'elles sont soumises à l'obligation d'équilibrer leur budget et qu'elles ne peuvent pas emprunter pour financer leur fonctionnement, contribue à instaurer un climat de tension et d'incompréhension.

Dans un environnement économique encore plus contraint, et avec des marges de manœuvre qui se réduisent, il est indispensable de poursuivre une gestion rigoureuse et responsable, tout en sachant mobiliser plus encore les aides institutionnelles, afin de garantir la continuité des services publics essentiels, de préserver notre capacité d'action et maintenir le financement du plan pluriannuel d'investissement engagé.